

als@tis

Parc Technologique du Canal
 10, avenue de l'Europe
 31520 RAMONVILLE ST AGNE
 Fax : +33(0) 547 747 410
 Tel : +33 (0) 811 955 910
 info@alsatis.com



Conditions Générales de Vente

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION ET MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « C.G.V. ») ont pour objet de fixer les conditions et obligations d'als@tis et de son Client (ensemble appelés « les Parties ») dans tous les contrats de vente ou de location de matériel (ci-après dénommé « le Matériel ») et d'Abonnement à son Service d'accès à Internet (ci-après dénommé « le Service »).

Alsatis se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque Commande les Conditions Générales de Vente en vigueur

Les Parties pourront définir des Conditions Particulières de Vente au sein du Bon de Commande qui viendront compléter les présentes C.G.V.

En conséquence, tout autre document que les présentes C.G.V., et notamment les catalogues, prospectus, publicité, notices,... n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

La souscription par le Client au Service de als@tis emporte adhésion aux Conditions Générales suivantes.

als@tis est un opérateur de réseau détenteur de la licence L33-1 et déclaré auprès de l'Autorité de Régulation des Télécoms (ARCEP). Cette licence l'autorise à déployer et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public.

ARTICLE 2 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents techniques ou contractuels remis au Client demeurent la propriété exclusive

d'als@tis ou de ses fournisseurs, seuls titulaires des droits de propriété industrielle et intellectuelle sur ces documents.

Le Client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte à ces droits de propriété industrielle et intellectuelle de la société als@tis ou de ses fournisseurs, et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

ARTICLE 3 : COMMANDE

3.1 – Définition

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur le Matériel vendu ou loué par als@tis et sur le Service fourni par als@tis.

L'objet et les Conditions Particulières de la commande figurent sur le Bon de Commande, qui doit être adressé à Als@tis et accepté par elle.

Le Bon de Commande contient également l'Engagement de Dépense signé par le Client.

Le Contrat est conclu par le Client exclusivement pour l'adresse indiquée sur le Bon de commande et située dans une zone que peut desservir als@tis. als@tis se réserve le droit de refuser toute demande d'abonnement :

(i) si le logement n'est pas en zone de couverture, notamment en cas d'impossibilité technique et/ou

(ii) si als@tis n'est pas en mesure de mettre à la disposition du Client le Service.

À la date de signature du Contrat matérialisée par la signature du bon de commande, le Client déclare d'une part, avoir pris connaissance des tarifs et documents commerciaux en vigueur à la date de souscription et d'autre part, accepter les Conditions Générales.

3.2 – Annulation / Modification

Dans les 7 (sept) jours ouvrés à compter de la commande, le Client a la faculté de l'annuler par lettre recommandée avec Accusé de Réception.

Passé ce délai, les commandes transmises à als@tis et acceptées par elle sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite d'als@tis.

Toute demande de modification d'une commande passée par un Client ne pourra en tout état de cause être prise en compte par als@tis que si la demande est faite par écrit (correspondance ou télécopie) et est parvenue à als@tis au plus tard dans les 5 jours ouvrables après acceptation par als@tis de la commande initiale.

3.3 – Retours de Matériel

Aucune marchandise ne peut être retournée à als@tis sans son consentement exprès et instructions de réexpédition.

ARTICLE 4 : LIVRAISONS

4.1 – Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

als@tis s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation du Bon de Commande, en fonction du délai logistique qui lui est nécessaire pour exécuter la commande, sauf force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, tels que grèves, gel, incendie, tempête, inondation, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation ou la résiliation de la commande.

ARTICLE 5 : RISQUES

5.1 – Transport

Les livraisons sont effectuées franco de port, sous la responsabilité et aux risques exclusifs du Client, sauf accord contraire exprès d'als@tis.

Il appartient au Client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur ; étant précisé que tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L.133-3 du code de commerce, et dont copie doit être adressée simultanément à als@tis, sera considéré accepté par le Client.

5.2 – Transfert de propriété et des risques

Le transfert de propriété du Matériel s'effectue dès sa sortie des entrepôts ou magasins d'als@tis. Le Client accepte en conséquence de prendre à sa charge tous les risques afférents au transport et à la livraison du Matériel, dès sa remise au transporteur.

ARTICLE 6 : RECEPTION

6.1 – Réception du Matériel

Le Matériel est livré chez le Client, à l'adresse précisée sur le Bon de Commande, mis à disposition dans un lieu proche du Client.. Dans le cas où le Client choisit d'installer lui-même le Matériel commandé et livré, le Client reconnaît alors que la responsabilité d'als@tis se limite à donner tous conseils utiles à son installation sans toutefois pouvoir être tenue responsable de son échec.

6.2 – Réception du Service

Pour tout service fourni par als@tis, la date de mise en service considérée sera celle de connexion du Client au réseau d'als@tis comme enregistrée par les serveurs de gestion client d'als@tis, ou au plus tard, trente jours après la réception du Matériel par le Client.

ARTICLE 7 : CONDITIONS FINANCIERES

7.1 – Le prix du Matériel et/ou de l'Abonnement est fixé conformément au tarif indiqué sur le Bon de Commande.

7.2 – S'agissant plus particulièrement de l'Abonnement au Service, il est facturé d'avance, par périodes successives de 2 mois, étant précisé que les surcoûts éventuels générés au cours des 2 mois passés sont facturés sur la facture suivante. Il est précisé que le premier prélèvement tient compte, en plus des deux mois d'abonnement facturé d'avance, de la période passée entre la date de connexion du Client au réseau opéré par als@tis et le premier jour du mois impair successif à ladite date de connexion. Il est également précisé que tout bimestre commencé est dû.

7.3 – Le Client doit régler la première facture d'als@tis, comprenant le coût de vente éventuel du Matériel ainsi que les frais de mise en service..

7.4 – Les paiements des abonnements, des consommations et des frais de location de matériel s'effectuent sur le compte bancaire d'als@tis référencé en Annexe 1, soit par prélèvements

automatiques, impliquant la fourniture préalable par le Client à als@tis d'une autorisation de prélèvement, soit, sur demande du Client, par chèque bancaire. En cas de règlement par chèque, des frais de gestion annuel supplémentaires de 100 € HT seront facturés au Client, . Les montants sont facturés en Euros Toutes Taxes Comprises (Taxe sur la Valeur Ajoutée, Taxes d'importation et autres). Les frais bancaires liés aux transactions sont à la charge du Client. Les paiements des frais de mise en service et de l'achat de matériel peuvent s'effectuer soit par prélèvement automatique, , soit par chèque.

7.5 – Les prix sont révisables annuellement. Le Client en sera informé 2 mois avant par lettre simple.

7.6 – En cas de non respect par le Client de son obligation de paiement, als@tis pourra interrompre le Service dans un délai de 7 jours suivant la réception d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée AR. En l'absence de régularisation de la situation dans les 15 (quinze) jours suivant la réception de cette mise en demeure, als@tis pourra résilier le contrat d'Abonnement au Service, conformément à l'article 13.3 des présentes C.G.V. Une absence momentanée du Client ne pourra donner lieu à une suspension du contrat et/ou à une interruption du Service souscrit par le Client. En tout état de cause, les frais de recouvrements et d'impayés restent à la charge du Client en cas d'obtention par als@tis d'un titre exécutoire. als@tis se réserve le droit de ne pas réabonner un Client dont le compte serait resté débiteur dans le cadre d'un précédent contrat.

7.7 – Toute contestation du Client sur tout ou partie d'une facture doit être faite par lettre recommandée AR dans un délai de 30 jours suivant la date d'émission de ladite facture. Si als@tis reconnaît le bien fondé de la contestation du Client, en tout ou partie, le montant correspondant fera l'objet d'un avoir lors de l'émission de la facture suivante. Dans tous les cas, les réclamations ne peuvent permettre au Client d'interrompre ses paiements.

ARTICLE 8 : GARANTIE DU MATERIEL

8.1 – Garantie légale

als@tis garantit que le Matériel vendu ou loué est exempt de tous vices, conformément aux dispositions des articles 1641 et suivants du Code civil.

En cas de survenance d'un vice caché, le Client doit en informer als@tis « à bref délai » comme l'imposent la loi et la jurisprudence, qui est fixé

d'un commun accord à 15 (quinze) jours à compter de la révélation du vice caché. Il incombe au Client de prouver le jour de la découverte du vice.

Le vice caché s'entend d'un défaut de réalisation du Matériel le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par le Client avant son utilisation. Un défaut de conception n'est pas un vice caché et le Client est réputé avoir reçu toutes les informations techniques relatives au Matériel vendu ou loué.

Au titre de la garantie des vices cachés, als@tis ne sera tenue que du remplacement et de la réparation, sans frais, du Matériel défectueux ou des pièces défectueuses, sans que le Client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

8.2 – Garantie conventionnelle

als@tis garantit le Matériel pendant toute la durée de l'engagement de Client envers als@tis, à compter de la date de transfert de propriété visée à l'article 5.2 ci-dessus, contre tout défaut de fabrication et de fonctionnement.

Il est rappelé toutefois que le Client doit vérifier le Matériel à sa livraison et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents doit être effectuée dans les conditions fixées à l'article 5.1 ci-dessus. En cas de défauts apparents à la livraison, les pièces défectueuses sont remplacées par als@tis, sous réserve de vérification des défauts allégués.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à als@tis est le remplacement gratuit ou la réparation du Matériel défectueux ou des pièces défectueuses, sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné. Pour bénéficiaire de la garantie, le Matériel doit être au préalable soumis au service après-vente d'als@tis dont l'accord est indispensable avant toute intervention.

Les frais éventuels de port sont à la charge du Client.

als@tis s'engage à intervenir dans un délai de 48 Heures ouvrés à compter de la date à laquelle elle aura été avisée, par lettre ou télécopie, par le Client de l'existence du défaut.

als@tis s'engage à mettre à disposition un Matériel de remplacement présentant des caractéristiques identiques à celui vendu ou loué au cas où la panne persisterait pendant plus de 7 jours.

8.3 – Exclusions de garanties et de responsabilité d'als@tis

Les garanties sont toutefois exclues et la responsabilité d'als@tis ne pourra être recherchée pour toutes détériorations et préjudices en résultant

pour le Client, provenant de l'usure normale ou de causes étrangères aux qualités intrinsèques de la marchandise, telles que celles résultant d'une utilisation anormale (charge, humidité ou chauffage excessif, etc...) ou du fait de l'acheteur (transport, manutention, montage, lorsque ceux-ci ont été effectués par l'acheteur ou un tiers, etc...).

Sont ainsi exclus de la garantie et ne peuvent engager la responsabilité d'als@tis, les défauts affectant le Matériel lorsqu'ils résultent :

- de conditions insuffisantes ou défectueuses d'emballage ou de transport,
- de catastrophes naturelles,
- d'incendie, d'inondation
- d'une utilisation anormale du matériel : en particulier si l'appareil a été endommagé à la suite d'un choc ou d'une chute, d'une fausse manoeuvre, d'un branchement non conforme aux instructions mentionnées dans la notice ou aux prescriptions d'als@tis, de l'effet de surtensions, d'une protection insuffisante contre l'humidité, la chaleur ou le gel
- de tout matériel et/ou équipement non installé par als@tis et/ou configuré par le Client ou tout autre tiers.

ARTICLE 9 : GARANTIE DU SERVICE D'ACCES A INTERNET

9.1 – Objet de la garantie

als@tis garantit au Client le bon fonctionnement du Service, dans des conditions satisfaisantes de disponibilité et de fiabilité, dans les limites toutefois des possibilités techniques et réglementaires du moment, et dans les conditions prévues aux présentes ou à ses avenants.

Toutes les interventions d'als@tis nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement du Service s'effectueront sans frais pour le Client.

9.2 – Maintenance

Als@tis se réserve le droit d'interrompre le Service pendant la (ou les) période(s) qu'elle juge nécessaire(s) pour effectuer des opérations exceptionnelles de maintenance ou d'amélioration du réseau. Ces interruptions sont, sauf urgence, notifiées au Client de façon préalable ; elles ne pourront en aucun cas engager, à quelque titre que ce soit, la responsabilité d'Als@tis

9.3 – Pour répondre favorablement à ses obligations, als@tis s'engage à fournir au Client les prestations suivantes :

- Une supervision de l'accès à Internet du Client 24h/24 et 7j/7,
- Un service d'assistance disponible de 9h à 12 h et de 14h à 18h, du lundi au vendredi

(sauf jours fériés) pour traiter des éventuelles défaillances, accessible par l'adresse email support@alsatis.com ou par téléphone au +0811955910. [L'objet du service d'assistance est d'analyser les problèmes rencontrés dans l'utilisation du service et d'y remédier dans la mesure de ses possibilités. Une trace écrite est demandée afin de qualifier le problème et d'y répondre au mieux. Un email de synthèse de l'incident est ensuite envoyé au Client].

- Un service d'information technique accessible par l'adresse email contact@alsatis.com,
- Un service d'information commerciale accessible par l'adresse email info@alsatis.com,

9.4 – Exclusions de garantie et de responsabilité d'Als@tis

La responsabilité d'als@tis ne peut être recherchée pour les préjudices de toute nature, directs et/ou consécutifs au mauvais fonctionnement du Service lorsque celui-ci résulte :

- de l'utilisation du Service par le Client non conforme aux dispositions des présentes notamment en cas de piratage ou de détournement de l'utilisation du Service par le Client ou par un tiers,
 - des difficultés que pourrait rencontrer le Client pour se connecter à des serveurs Internet dont l'accès est surchargé,
 - de faits dont l'origine résulte d'un événement survenu chez le Client au delà de l'interface Ethernet du modem,
 - des coupures ou tout autre problème survenus sur les réseaux ou les équipements des partenaires Internet d'als@tis,
 - de l'absence de disponibilité suffisante des serveurs, de l'absence de véacité des informations transmises ou reçues, de l'inadéquation des informations au besoin du Client,
 - de la transmission mauvaise ou incomplète des informations ou des données, de leur perte, de leur non délivrance ou de leur délivrance incomplète.
- De même, als@tis ne garantit pas au Client la protection contre l'accès par des tiers non autorisés aux installations de transmission ou aux équipements situés dans les locaux du Client, ni contre l'accès non autorisé aux fichiers de données, programmes, procédures ou informations, ni contre leur modification, leur détournement, leur perte ou leur destruction, que ceux-ci soient volontaires ou accidentels. En conséquence, als@tis ne saurait encourir aucune responsabilité pour les préjudices

de toute nature, directs et/ou consécutifs, résultant de tels faits.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE DU CLIENT

10.1 – Le Client garantit als@tis contre toutes pertes, dommages et dépenses (y compris les frais d’avocat et de procédure) subis ou encourus par elle consécutivement à toute réclamation, action ou procédure intentée par un tiers à son encontre visant à :

- la sanction des actes ou omissions du Client ayant entraîné la dégradation ou l’interruption de la fourniture des Services, du contenu ou des données transmis via un réseau de télécommunications,
- la violation ou prétendue violation des droits de propriété intellectuelle d’un tiers, et en rapport avec la fourniture des Services.

10.2 – Le Client s’engage à ne pas transmettre ou diffuser, ni à faire transmettre ou faire diffuser, via l’accès Internet et/ou le Matériel fourni par Als@tis ou l’un de ses partenaires assurant la fourniture de Service, tout contenu susceptible d’être en violation des lois des pays ou territoires dans lesquels ledit contenu est accessible.

10.3 – En cas de revente du Service attribué au Client, ce dernier fera en sorte que le contenu qu’il diffuse soit en conformité avec les lois des pays où il est accessible. Cette présente garantit et décharge als@tis et chacun de ses partenaires contre toute responsabilité ou toutes pertes, dommages et dépenses (y compris les frais d’avocat et de procédure) subis ou encourus par als@tis et/ou l’un de ses partenaires par suite de réclamations, actions ou procédures liées au contenu de toutes transmissions résultant de la fournitures du Service.

10.4 – als@tis a le droit d’interrompre, à tout moment et sans préavis, la transmission par le Client ou toute autre entité, via le Service attribué au Client, de tout programme ou transmission présentant un contenu susceptible de constituer une violation des lois des pays ou territoires dans lesquels il est accessible et/ou une violation des règles de l’ordre public international.

Cette interruption, qui est imputable au Client, ne suspend pas l’obligation de ce dernier de payer à als@tis les sommes telles qu’elles sont bimestriellement dues au titre du présent contrat. L’interruption de la transmission cessera dès que la cause de celle-ci aura cessé d’exister. Toutefois si la cause de l’interruption venait à perdurer pendant plus de deux mois, als@tis se réserve le droit de résilier le présent Contrat. La résiliation prendra

alors effet conformément aux stipulations de l’article 12 du présent Contrat.

10.5 - La location des Équipements n’entraîne aucun transfert de propriété afférent aux dits Équipements, qui resteront la propriété exclusive de als@tis. À ce titre, le Client s’interdit de retirer ou de camoufler les mentions de propriété figurant sur ces Équipements.

Le Client, en qualité de gardien, est responsable des Équipements loués. À ce titre, le Client s’interdit tout acte de disposition tel que vente, location ou prêt sur les Equipements ainsi que toute intervention technique, transformation ou modification. Toute utilisation non conforme au Contrat, toute intervention sur les Équipements quelle qu’en soit la cause et notamment toute ouverture du boîtier donnera lieu à un versement à als@tis d’une indemnité forfaitaire fixé à deux fois le prix des Équipements comme mentionnés dans les Conditions Particulières de Vente. En cas de perte, vol ou détérioration des Équipements, le Client doit en informer als@tis dans les huit jours et est tenu d’indemniser als@tis du coût de remplacement, à concurrence de deux fois le prix indiqué dans les Conditions particulières de vente. Le Client déclare disposer des assurances nécessaires pour couvrir sa responsabilité. als@tis pourra demander copie de son attestation d’assurance.

En cas de panne non imputable au Client, les Équipements seront réparés ou échangés gratuitement pendant toute la durée du Contrat, pour autant que le compte du Client ne présente pas d’impayés ou d’autres irrégularités.

À la fin du Contrat, pour quelque cause que ce soit, tout Matériel loué ou mis à disposition du Client, devra être restitué à als@tis dans les huit jours suivant la date de fin du contrat à l’adresse d’als@tis. Les frais de démontage et, de retour du Matériel restent à la charge du Client

10.5 – Le Client est seul et entièrement responsable des dommages éventuellement causés à des tiers par les matériels installés par als@tis. Il est également seul et entièrement responsable de l’usage qu’il fait du service distribué par als@tis.

10.6 – Le Client s’engage à ne pas utiliser de façon frauduleuse le Service, à ne pas aider ou inciter d’autres à le faire, et plus généralement à ne rien faire qui puisse favoriser une telle utilisation frauduleuse. Le Client est responsable des dommages qu’il subit lui-même, et des dommages

causés au Service par l'utilisation d'équipements, de matériels ou de logiciels non fournis, non agréés ou non installés par als@tis. Il est pareillement responsable des dommages causés au Service par sa négligence ou par des actes délibérément fautifs.

ARTICLE 11 : MISES EN GARDE

11.1 – Le Client reconnaît expressément être informé que Internet est un réseau véhiculant des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur. Aussi le Client s'interdit de transmettre sur Internet, toutes données prohibées, illicites, illégales, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant ou susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers et notamment de propriété intellectuelle. A défaut als@tis se réserve le droit d'interrompre le Service ou de dénoncer le Service, sans que le Client puisse prétendre à aucune indemnité. als@tis décline toute responsabilité en cas de non respect de ces recommandations par le Client.

11.2 – Le Client reconnaît également être informé du défaut de fiabilité d'Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission des données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données. Il est donc conseillé au Client de ne pas transmettre via le Service de messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.

11.3 – Il appartient par conséquent au Client de définir et de mettre en oeuvre les moyens techniques qu'il juge les plus appropriés afin de préserver l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur Internet et ce dans le respect de la réglementation applicable en France.

11.4 – Le Client déclare être informé que la mise en oeuvre des moyens techniques permettant de restreindre, en tout ou partie, l'accès au Service, de le filtrer ou de le sélectionner, ne peut garantir une inviolabilité totale et complète de son système d'information, la responsabilité de als@tis ne pouvant à cet égard être engagée que dans le cas d'une faute lourde prouvée.

11.5 – Enfin, le Client s'engage à ne pas faire une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service, telle que notamment l'encombrement volontaire ou involontaire des serveurs de

messagerie de als@tis et des destinataires de mails par du publipostage sauvage : spamming, bulk e-mail, junk e-mail ou mail bombing ou l'envoi de messages attractifs générant nécessairement un nombre important de réponses (Teasing ou Trolling), pouvant ainsi perturber la disponibilité desdits serveurs, l'utilisation abusive et agressive de protocoles Peer To Peer.. En cas de non respect par le Client de ces recommandations et plus généralement des règles déontologiques communément admises en matière d'utilisation d'Internet, als@tis se réserve le droit de suspendre le Service, sans que le Client puisse prétendre à aucune indemnité.

11.6 – L'Internet ne permet pas de garantir de qualité de service au niveau général : selon le principe du "best effort", il n'y a pas de contrôle des bandes passantes, ni d'assurance de connectivité avec tous les sites du monde. als@tis ne peut donc garantir la disponibilité de la bande passante sur le site final, celle-ci dépendant des capacités des différents réseaux traversés.

11.7 – Dans le cas où la responsabilité d'als@tis serait recherchée du fait d'une utilisation du Service par le Client, non conforme à la réglementation applicable, le Client garantira à als@tis l'ensemble des conséquences de toute action et/ou procédure judiciaire intentée de ce fait contre als@tis, quelle qu'en soit la nature.

11.8 : Un accès à Internet peut également induire des communications nuisibles aux enfants. Les sites de contrôle parental sont disponibles sur le site als@tis à l'onglet protection de l'enfance.

ARTICLE 12 : DUREE DU CONTRAT

12.1 – Sauf dispositions particulières visées à l'Article 12-6, l'Abonnement au Service est d'abord conclu pour une durée déterminée précisée sur le Bon de Commande, de 12 (douze) mois au minimum et, courant à compter de la date de Mise en Service conformément à l'Article 6-2.

12.2 – Sauf dispositions particulières visées à l'Article 12.6, au terme de la période déterminée, le contrat se trouve tacitement reconduit sans durée d'engagement.

12.3 – Le Contrat prend effet à la date de raccordement fixée conformément aux stipulations de l'article 6.

En conséquence,

(i) si le logement du Client n'est pas raccordable, ou en cas d'impossibilité technique et/ou

(ii) si als@tis n'est pas en mesure de mettre à la disposition du Client le Service,

le Contrat sera réputé n'avoir jamais existé.

12.4 – Le contenu ou les caractéristiques des Services pourront être modifiés par als@tis au cours du Contrat. Le Client sera alors informé par courrier, e-mail ou tout autre moyen, préalablement à la mise en œuvre de la modification.

Si le Client n'accepte pas les nouveaux contenus ou caractéristiques des Services, il dispose, à compter de la date à laquelle l'annonce de cette modification aura été faite, ou au plus tard à compter de la date de modification effective du service de 30 jours pour demander la résiliation du Contrat en adressant une lettre recommandée à als@tis. Cette résiliation prendra effet au dernier jour du mois suivant celui de la réception de la lettre recommandée par als@tis. A défaut, le Client est réputé avoir accepté définitivement les modifications.

12.5 – als@tis se réserve la possibilité de suspendre l'accès à ses services pour des raisons de maintenance ou de mise à jour. als@tis préviendra dans la mesure du possible, les abonnés des opérations de maintenance ou de mise à jour envisagées ou en cours, et ce sans être tenue à aucune garantie ni indemnité et/ou dommages intérêts d'aucune sorte vis-à-vis des abonnés.

12.6 : Dispositions particulières

Dans les cas où le Service est rendu par une technologie Wimax, la durée du Contrat minimale est de douze mois. Cette durée est tacitement reconductible pour une période de douze mois à chaque échéance.

ARTICLE 13 : RESILIATION

13.1 – Sauf dispositions particulières visée à l'Article 13-5, au-delà de la durée pour laquelle le Client s'est engagé, chaque partie peut demander la résiliation du présent contrat par courrier recommandé AR, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un (1) mois.

13.2 – Dans le cas où la résiliation du présent contrat est demandée par le Client avant l'expiration de la durée minimale prévue par l'article 12 des

présentes, celui-ci est redevable du montant de l'Abonnement pour sa durée minimale.

Il en est de même des sommes dues au titre de la location de matériel, si tel est le cas, qui sont exigibles pour la durée restant à courir jusqu'au terme de l'Abonnement au Service.

13.3 – Le contrat pourra être résilié de plein droit, par l'une ou l'autre des Parties, quinze (15) jours après une mise en demeure restée sans effet, adressée à la partie défaillante par lettre recommandée AR, en cas de manquement aux obligations contractuelles figurant aux présentes C.G.V.

13.4 – Le contrat pourra être résilié de plein droit, par l'une ou l'autre des Parties, sans mise en demeure préalable, dans les cas suivants :

- en cas de redressement judiciaire, de liquidation des biens ou de dissolution de l'autre Partie,
- en cas de déménagement du Client. Dans ce cas, le Service est transféré de plein droit à la nouvelle adresse, dès lors que als@tis en est prévenue par courrier recommandé au moins un mois à l'avance et que la nouvelle adresse du Client soit raccordable au réseau de als@tis. als@tis veillera à assurer la continuité des Services à la nouvelle adresse si le préavis d'un mois est respecté.
- en cas de fraude ou de malversation de la part de l'autre Partie à son détriment, et sans préjudice de toute demande de réparation.
- en cas d'utilisation abusive du Service telle que prévue à l'Article 11-5.

Il pourra également être résilié de plein droit par als@tis, sans mise en demeure préalable, en cas de cession partielle ou totale de ce contrat par le Client à un tiers sans son autorisation,

13-5 Date de résiliation

Conformément à l'Article 10-4, en cas de location du Matériel, la Date de résiliation deviendra effective à réception du Matériel non détérioré par als@tis.

13-6 Dispositions Particulières.

En cas de Service rendu par la technologie WIMAX, au-delà de la durée pour laquelle le Client s'est engagé, chaque partie peut demander la résiliation du présent contrat par courrier recommandé AR, sous réserve du respect d'un délai de préavis de quatre (4) mois.

ARTICLE 14 : CESSION DE CONTRAT

als@tis se réserve la possibilité de céder tout ou partie des droits et obligations nés du présent contrat à une société ou à un tiers. Dans ce cas,

Als@tis en informera le Client par lettre simple 1 (un) mois avant la cession.

s'obligent à tenter de le résoudre préalablement de façon amiable.

ARTICLE 15 : LITIGES

Le présent contrat est régi par les lois et règlements de la République française.

Si au terme d'un délai d'1 (un) mois les Parties n'arrivaient à se mettre d'accord, le différend sera alors soumis aux Tribunaux compétents du ressort de TOULOUSE.

Au cas où un différend surviendrait entre les Parties dans l'exécution ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente, les Parties